

Peine capitale

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais savoir si nous avons le quorum voulu pour poursuivre nos délibérations.

M. le Président: Je remercie le député de Saint-Denis. Il y a quorum.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le Président: Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député de Burnaby (M. Robinson). Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, les votes inscrits sont reportés jusqu'à 18 heures le lundi 8 juin 1987.

Comme il est passé 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi.

(La séance est levée à 17 h 14.)
